

# SCP DUHAMEL ASSOCIES, Maître Bertrand DUHAMEL, Avocat associé au Barreau de DRAGUIGNAN

45 Boulevard Général Leclerc 83300 DRAGUIGNAN - Tél. : 04.94.68.00.35

Selarl d'Avocats **Maxime ROUILLOT - Franck GAMBINI**

12, Bd Carabacel (06000) NICE - Tél. 04.93.80.48.03 - [www.rouillot-gambini.fr](http://www.rouillot-gambini.fr)

4 Ave Alphonse Morel (06130) GRASSE - Tél.04.93.36.05.77

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN LOT

Dans un immeuble sis à FREJUS (83600) 173 rue d'Auriasque, Balcon des Arènes, cadastré section BL n° 262 pour 1ha 89a 22ca et section BL n° 264 pour une contenance de 5a 80ca. Dans le bâtiment A :

Lot 878 : **UN STUDIO** - Lot 769 : **UNE CAVE**

## **ADJUDICATION VENDREDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022 à 9H30**

Au Palais de Justice de DRAGUIGNAN (83300) 11 rue Pierre Clément.

Le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de DRAGUIGNAN est obligatoire pour enchérir.

Il sera procédé au Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit : Les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble sis à FREJUS (83600) 173 rue d'Auriasque, Balcon des Arènes, cadastré section BL n° 262 pour 1ha 89a 22ca et section BL n° 264 pour une contenance de 5a 80ca.

**Le LOT N° 878 :** Dans le bâtiment A : **UN STUDIO** portant la mention «A002» au plan du rez-de-chaussée, comprenant : hall d'entrée, salle de bains, WC indépendant, dégagement, séjour avec coin cuisine donnant sur loggia, droit à la jouissance privative, exclusive et perpétuelle au droit dudit studio d'un jardinet de 13 m<sup>2</sup> environ, Et les 189/99.990° des parties communes générales de l'ensemble immobilier comprenant le sol.

**Le LOT N° 769 :** Dans le bâtiment A : **UNE CAVE** située au sous-sol désignée «A1» au plan du sous-sol du bâtiment A. Et les 10/99.990° des parties communes générales de l'ensemble immobilier comprenant le sol.

**Description - Occupation :** Ces biens sont libres de toute occupation.

Un certificat de superficie ci-après annexé a été établi par le cabinet ORIOL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS en date du 8 avril 2022 faisant état d'une **superficie privative totale de 25,05 m<sup>2</sup>** - d'une **superficie annexe totale de 5,78 m<sup>2</sup>**

**Administration de l'immeuble :** Le syndic de la copropriété est l'Agence immobilière LAFORÊT SAINT-RAPHAËL, 36 rue Léon Basso à SAINT-RAPHAËL (83700) - tel 04.94.19.45.45.

**Nom et qualité des parties :** Cette vente est poursuivie à la requête du **Service du Domaine**, représenté par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié 15 Bis rue Delille (06073) NICE cedex 1 désigné en qualité de curateur de la succession de :

**Monsieur Manuel GARCIA-GARNICA**, né le 24 avril 1936 à PENARRUBIA (ESPAGNE) domicilié en son vivant 599 route de Saint Paul en Forêt, Ehpad Les Clos de Planestel à BAGNOLS EN FORET (83600) et décédé le 9 septembre 2019 à FREJUS (83). Nommé à ces fonctions selon ordonnance rendue par le Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN le 19 novembre 2020.

**Procédure :** La vente est poursuivie en vertu d'une ordonnance rendue par le Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN le 10 mars 2022.

Le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier près le Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN le 20 avril 2022.

Mise à prix :

**CINQUANTE DEUX MILLE EUROS**

**52.000 €**

**Paiement du prix :** L'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts par chèque de banque tiré par une banque française entre les mains du Trésor Public à l'expiration du délai de surenchère à peine de réitération des enchères. Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de cinq points passé le délai de soixante jours.

**Consignation :** Il est précisé en outre que les éventuels adjudicataires, devront préalablement à l'adjudication, consigner par chèque de banque, entre les mains de l'Avocat chargé par eux d'enchérir, une somme équivalente à 10% du montant de la mise à prix, sans que cette somme ne soit inférieure à 3.000 euros, outre les frais de vente.

**Frais de poursuite de vente :** L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les règlera sur la quittance de la SCP DUHAMEL ASSOCIES avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (enregistrement ou TVA).

**Assurance :** L'adjudicataire devra faire assurer les lots vendus à partir du jour de son adjudication. L'adjudicataire devra à compter du jour de son adjudication payer les primes, droits et contributions de toute nature et fera opérer toutes mutations à son nom.

Pour tout renseignement s'adresser au cabinet de Maître Bertrand DUHAMEL, membre de la SCP DUHAMEL ASSOCIES, avocats associés au Barreau de DRAGUIGNAN, 45 Bd Général Leclerc 83300 DRAGUIGNAN, Tél : 04.94.68.00.35 ou consulter le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN le 20 avril 2022 - RG : 22/02819.

**VISITES : - Lundi 13 juin 2022 de 11h à 12h - Lundi 20 juin 2022 de 11h à 12h**